

R comme Refus des Retraités de se Résigner aux Régressions

SOMMAIRE

p. 1 / Désindexation des pensions: une injustice sociale

p. 2 / Faire payer les retraités: l'idée fixe de tous les renoncements

P. 3 / Fiscalité trop avantageuse ou acquis sociaux remis en cause?

P. 4 / ACTION

SNES Versailles Infos.
N° de Commission
Paritaire 0713S05547
N° ISSN en cours.
Hebdomadaire.
Prix de vente 2 euros.
Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré)
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 08 03 11 11 84 / 85.
Directeur de publication David Rafroidi. Imprimé par l'imprimerie spéciale du SNES.

Désindexation des pensions: une injustice sociale

Ce que la droite a commencé, le gouvernement de F. Hollande se prépare-t-il à l'achever?

Acte I: en 1993 puis 2003, les réformes libérales des retraites menées par E. Balladur et F. Fillon imposent la désindexation des pensions sur les salaires et leur **indexation sur l'évolution des prix à la consommation**. Combinée avec un nouveau calcul des années prises en compte dans le privé, la mesure a atteint son objectif: le **niveau de vie de tous les retraités a baissé de 20% environ**.

Entre 2003 et 2010 les pensions ont progressé de 11,6% alors que l'ensemble des salaires a augmenté de 17,1%. En effet, dans les calculs de l'INSEE, le poids des dépenses contraintes (énergie, logement, transport, santé...) est largement sous-estimé.

Acte II: cette indexation sur les prix - inscrite dans la loi de 2003- est encore une garantie insupportable pour ceux qui militent pour l'austérité pour tous et la course aux profits pour quelques-uns.

Les injonctions de la Commission Européenne de réformer les retraites et de réduire les pensions, entre autres, trouvent des relais dans des batailles médiatiques

récurrents stigmatisant les retraités ... et les recommandations de la Cour des Comptes dès février 2011.

Acte III: dans la négociation en cours sur les retraites complémentaires, le Medef propose une désindexation des pensions de 1 point par rapport à l'inflation pendant 5 ans (2013-2017).

Et J. Cahuzac de conclure que, si l'accord est signé, "on ne pourra pas en tenir compte" pour l'ensemble des retraites. Aujourd'hui qu'est rendue officielle la nouvelle, pressentie depuis longtemps, que la croissance sera inférieure à 0,8% et que la réduction des déficits dépassera les 3%, le gouvernement entend rassurer Bruxelles, trouver 4 à 5 milliards de plus pour 2014. Et les pensions sont plus que jamais dans l'oeil du cyclone.

On reproche volontiers aux organisations comme la FSU de manquer de réalisme quand elles dénoncent dans l'austérité un mauvais choix, incompatible avec la croissance et avec une sortie de crise. Mais les faits sont têtus! En Grèce, en Espagne, au Portugal... ce qu'on a retiré aux retraités a-t-il créé quoi que ce soit pour les jeunes, les salariés, les chômeurs? Les retraités se sont appauvris, c'est tout, sans que la croissance en soit relancée pour autant.

Faire payer les retraités: l'idée fixe de tous les renoncements

15 millions de retraités attisent les envies quand on veut faire l'économie des mesures fiscales contre les vrais privilèges. Pour rembourser la dette, pour financer les retraites, la perte d'autonomie, l'assurance-maladie, que de projets au nom de la justice sociale et de la solidarité!

**Mais les retraités
paient déjà!**

70% des retraités n'ont pour seul revenu que leur pension et au 1er avril, cela est sûr, ils acquitteront une taxe de 0,3% pour financer la perte d'autonomie et ce n'est peut-être qu'un début.

Par ailleurs, **le coût des complémentaires santé** est beaucoup plus élevé pour eux. Une enquête de l'association UFC-Que choisir a révélé qu'en 2011 les contrats avaient augmenté de 11,8% en moyenne en 1 an à garanties inchangées et qu'ils représentaient 6% du budget des plus de 60 ans.

Un retraité débourse donc en moyenne 1200 euros par an, soit **2,5 fois plus qu'un actif**. En cas de maladie, il ne perçoit pas d'indemnité journalière.

Et vous connaissez la suite: gel du barème des impôts, augmentation des dépenses contraintes, des impôts locaux, fonciers... comme les actifs, coût de la perte d'autonomie.

Quelles réponses à l'injustice?

Oui, la progression de la grande pauvreté en France est un scandale. Oui, le chômage de masse est insupportable, la sortie de jeunes sans formation du système éducatif l'est tout autant.

Oui, la réforme des retraites de 2010 est profondément injuste et inefficace. Mais en quoi les retraités devraient-ils être rendus responsables de choix politiques et économiques et être mis rudement à contribution pour ne même pas en corriger les effets désastreux?

N'y a-t-il pas aussi des raisons de s'indigner que pendant ce temps les hauts revenus n'aient cessé d'augmenter? 1% des Français les plus riches capte à lui seul plus de 5% des revenus d'activité (salaires), 1/3 des revenus du patrimoine et la moitié des revenus exceptionnels (plus-values de cession).

Le trop célèbre Carlos Ghosn a perçu en 2011 une rémunération équivalant à 795 années de SMIC. Les laboratoires Sanofi qui licencient avec plus de 8 milliards de bénéfices, ont versé à leurs actionnaires des dividendes qui ont augmenté de 65% entre 2005 et 2010.

Plutôt que de faire les poches des retraités, il y a des mesures plus justes et plus efficaces à prendre en faisant de l'impôt, par exemple, un véritable outil de redistribution des richesses par une plus grande progressivité, un élargissement de son assiette à tous les revenus financiers et du patrimoine. Ce sont quelques-unes des revendications de la FSU.

Fiscalité trop avantageuse ou acquis sociaux remis en cause?

Au nom - toujours- de l'équité et de la solidarité, la Cour des Comptes a dénoncé dans son rapport de septembre 2012 les prétendus avantages fiscaux dont bénéficieraient indûment les retraités.

Tout y passe: le taux de CSG, l'abattement de 10%, la majoration de pension pour les mères de 3 enfants etc. Frappée d'amnésie, elle oublie que ces mesures ont été établies pour corriger des inégalités. Ce sont des acquis sociaux tout à fait légitimes balayés d'un revers de main par une conception de l'équité à géométrie variable.

L'horizon qu'on nous propose est celui d'une **solidarité dans la précarité**. Bel avenir en effet...

Privilégiés par leur patrimoine?

C'est le leitmotiv de nos contempteurs. Selon les sources, entre 65% et 75% des retraités sont propriétaires d'un appartement ou d'une maison. Que cela fasse scandale qu'une vie d'économies ait permis cet investissement en dit long sur le modèle social qui s'inscrit en creux dans cette campagne.

Parlons donc de l'augmentation des charges, de celle de l'impôt foncier, des coûts d'entretien...

Mais parlons aussi des profits réalisés par la spéculation immobilière, des prêts bancaires, de l'absence d'aide au logement pour les jeunes enseignants par exemple...

Quant aux revenus financiers des retraités, quand ils en ont, quoi de plus normal qu'ils relèvent de la fiscalité. Mais, cité par un article des "Echos" du 15/11/2012, l'économiste H. Sterdyniak invite à

relativiser ces ressources du patrimoine: "Les revenus financiers des grandes familles riches se concentrent chez les personnes âgées". Les Bettencourt, Wendel, Mulliez et autres tirent la moyenne vers le haut.

Ne nous laissons pas impressionner par les faux semblants qui masquent les vrais privilèges et occultent les mesures fiscales et sociales nécessaires.

La pension doit demeurer un traitement continué qui reconnaisse les qualifications acquises, les richesses produites - fût-ce de biens non marchands comme l'éducation- qui assure aux retraités un niveau de vie à peu près équivalent à celui qu'ils avaient comme actifs et permette de vivre la retraite dans la dignité.

Communiqué CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES Manifestation Mardi 5 Mars

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES d'Île-de-France entendent informer les salariés du danger que représente l'accord du 11 janvier dernier négocié au MEDEF :

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage, la défense de l'emploi, des services publics appellent une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité.

Alors que le gouvernement annonce son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour les droits sociaux, les salariés doivent se mobiliser et exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES d'Île-de-France appellent à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible avec des arrêts de travail et une grande manifestation parisienne le mardi 5 mars. Elles appellent à participer massivement à la manifestation unitaire.

Départ 14h – Place du Châtelet en direction de l'Assemblée Nationale

ACTION

"La FSU s'oppose au projet de gel, de désindexation totale ou partielle des retraites et pensions qui aggraverait le décrochage du niveau de vie des retraités actuels et futurs... Elle revendique un rattrapage du pouvoir d'achat. L'indexation sur les salaires reste la référence à défendre en lien avec nos revendications salariales"
(congrès de Poitiers 2013)

Puisque la Section Fédérale Nationale des Retraités de la FSU est toujours exclue de l'inter-UCR par un veto catégorique de la CFDT, elle s'est adressée à chacune des Unions Confédérales de Retraités (CGT,CFDT,UNSA,FO,CGC, CFTC FGR-fp) pour examiner les suites à donner à l'action du 11 octobre.

Selon nos informations, la FSU a déjà rencontré l'UCR CGT le 9 janvier. L'accord s'est fait sur la nécessité d'agir avant le 1er avril, notamment sur la question du pouvoir d'achat. La CGT s'est déclarée plus favorable à des actions départementales ou régionales qu'à une manifestation nationale. La proposition de la FSU d'une lettre ouverte à F. Hollande sur la plate-forme du 11 octobre (pouvoir d'achat, accès aux soins, perte d'autonomie) a été accueillie positivement.

L'inter UCR s'est réunie le 7 février (sans la FSU, bien sûr). La CFDT s'est déclarée hostile à une manifestation avant le 1er avril mais prête à une démarche collective type lettre ouverte au premier ministre et conférence de presse. L'accord s'est fait -au moins ou déjà- sur une lettre ouverte à F. Hollande réclamant l'application de la loi pour la "revalorisation" des pensions et rappelant la plate-forme commune du 11 octobre 2012.

M. Beaulu-Barlier

Dernière minute: des contacts sont en cours entre la FSU, la CGT, Solidaires et FO pour une initiative commune dans la dernière semaine de mars en direction des pouvoirs publics.